

Communiqué de presse du 7 mars 2022

## **Les fédérations nationales des mineurs CGT – CFDT – FO – CFTC et CFE-CGC s'adressent à Monsieur Bruno LEMAIRE**

Les 5 fédérations syndicales représentatives de la corporation minière demandent dans une lettre du 24 février 2022 une entrevue au ministre de tutelle.

Les 5 fédérations de mineurs dénoncent et condamnent l'attitude du ministère et de son bras armé, l'Agent Judiciaire de l'Etat (AJE) qui tentent de bloquer toutes les reconnaissances des maladies professionnelles des anciens salariés, contractées pendant leurs activités professionnelles au sein des entreprises minières, et notamment celles des anciens salariés de Charbonnages de France.

L'AJE, par les ordres donnés d'une part à l'ANGDM et d'autre part à ses avocats conteste de manière éhontée les expositions à la majorité des toxiques et des cancérigènes auxquels ont été exposés les anciens salariés de la corporation minière.

Malgré des milliers de reconnaissances de maladies professionnelles, malgré des centaines de fautes inexcusables reconnues, l'AJE et l'ANGDM persistent en contestant systématiquement l'exposition à l'amiante des personnels du fond et du jour, l'exposition aux poussières silicogènes des personnels du jour, des cokeries et des centrales électriques, ainsi que pratiquement l'exposition à tous les autres cancérigènes.

Ces expositions ont pourtant elles aussi été confirmées par de très nombreux tribunaux, cours d'appels et par la Cour de cassation.

Les fédérations de mineurs CGT-CFDT-FO-CFTC et CFE-CGC demandent à Monsieur Bruno LEMAIRE :

- d'admettre les faits et la réalité des expositions des anciens salariés de la corporation minière,
- de ne cesser de contester systématiquement les maladies professionnelles déclarées par les anciens salariés de CDF et des houillères de bassin,
- d'accepter de concilier lorsque les victimes du travail ou leur famille demandent la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur.

L'interfédérale des mineurs est prête à discuter avec le ministère de nouvelles modalités d'instruction des dossiers de maladies professionnelles et des demandes de fautes inexcusables, elle assure les représentants de l'Etat de sa détermination pour que les droits élémentaires et la dignité des derniers mineurs soient respectés.

### **Contacts Nationaux**

Les responsables des fédérations de mineurs,

Jean-Paul BOYER	Pascale FOUILLY	Eric GROH	Jean-Baptiste KONIECZNY	Alain CUVILLIER
CGT	CFDT	CFTC	FO	CFE/CGC
mines.fnme.cgt@gmail.com	mineurs-cfdt@wanadoo.fr	mineurscftc@gmail.com	fo.mineurs@orange.fr	fnem.cfecgc@orange.fr